



Conférence de consensus sur la prévention de la récidive

« Quels dispositifs ou modifications textuelles pour améliorer la prévention de la récidive du point de vue des victimes ? Pouvez-vous exposer une expérience de justice restaurative en France ? »

par Marie-José BOULAY (association APEV)

Notre réflexion repose sur l'expérience acquise au sein de l'association Aide aux parents d'enfants victimes qui regroupe des familles d'enfants assassinés ou disparus. Elle concerne donc principalement les meurtres d'enfants et la récidive des agressions sexuelles.

Tous les parents de l'association se sentent concernés par la lutte contre la récidive, tous ont prononcé cette phrase « plus jamais ça ». Si nous pensons que certains grands criminels, heureusement peu nombreux, irrécupérables, ont toute leur place en prison, nous sommes conscients que la majorité des condamnés va réintégrer la société. Il faut que cela se passe dans les meilleures conditions possibles, pour éviter un nouveau passage à l'acte.

Les détenus que j'ai rencontrés lors de l'expérience de rencontres détenus/victimes à la centrale de Poissy, m'ont fait comprendre à la fois leur profond désir de liberté et leur grande appréhension de la sortie de prison. Après des années d'incarcération, d'une vie très règlementée, se retrouver à l'extérieur, hors de tout cadre, les effraie.

J'ai pu retrouver ce sentiment dans les paroles d'un juge d'application des peines parlant d'un détenu ayant dans un premier temps fait appel d'une décision de mesure de suivi judiciaire et lui ayant notifié ce refus : « Finalement quelqu'un de très paniqué par la sortie, et quelque part, se disant que la mesure de surveillance judiciaire avait presque un côté rassurant, parce qu'il y avait un interlocuteur, il savait qu'il aurait un interlocuteur en sortant ! »¹.

Quel que soit le contexte, les détenus expriment leur besoin d'une phase de transition à leur sortie de prison, phase pendant laquelle il est rassurant pour eux d'être accompagné, de trouver un interlocuteur, d'avoir un lieu où ils pourraient s'exprimer en toute liberté.

C'est encore un détenu qui l'exprime : « cela me permet aussi d'avoir des personnes, justement, à qui je peux me confier sur mes problèmes, dire certaines choses que je n'aurai peut être pas...je ne dis pas le courage mais une espèce de tabou qui s'est instauré entre mes parents et moi. C'est quelque chose qui est très difficile pour moi, donc voilà ! Donc...Et je pense qu'aussi par rapport à ce travail, moi aussi j'arriverai, justement, par la suite, à mieux communiquer avec eux». ²

¹ Extrait de : La prise en charge pénitentiaire des auteurs d'agressions sexuelles. Etat des lieux et analyse de nouvelles pratiques. Joséfina Alvarez et Nathalie Gourmelon, décembre 2007.

² id

Ce besoin exprimé par les détenus eux-mêmes, constitue pour nous un facteur important de réinsertion sociale et donc de lutte contre la récidive. Ce que nous disent aussi les statistiques « Ainsi, l'étude de 2011 montre que les personnes libérées sans avoir pu obtenir d'aménagement de peine ont été recondamnées dans 63 % des cas, contre 39% pour les sortants en libération conditionnelle »³.

Ce principe d'un encadrement à la sortie de prison va sous-tendre les propositions que je vais vous énoncer.

Elles concernent des domaines très différents : les statistiques, le suivi socio judiciaire, le traitement de la première agression sexuelle, les crédits de réduction de peine pour tenter d'améliorer la prévention de la récidive.

J'exposerai dans un deuxième temps au travers d'une expérience de rencontres détenus/victimes, l'intérêt pour les victimes de la justice restaurative.

I. Amélioration de la prévention de la récidive

Les statistiques

La prévention de la récidive passe d'abord par une bonne connaissance criminologique des risques et donc des profils des condamnés susceptibles de récidiver.

Cette connaissance devrait permettre ensuite l'élaboration de programmes en adéquation avec les risques encourus. Par exemple, à quoi sert de prescrire un suivi socio judiciaire de 15 ans à une personne dont le risque de récidive est quasi nul, ou si la période critique de récidive selon des statistiques est de 5 ans.

Les statistiques publiées actuellement ne permettent pas une approche assez fine des profils criminologiques.

Il nous apparaît donc indispensable d'améliorer les statistiques sur le profil des condamnés, mais tout aussi important de suivre et d'évaluer les programmes de prévention mis en œuvre sur une période significative.

Des études pourraient ainsi être menées en partenariat justice/université dans les cycles de criminologie.

Le suivi socio judiciaire

En 1998, nous avons soutenu la loi instaurant le suivi socio judiciaire. Nous pensons toujours que cette loi contient de bonnes mesures de lutte contre la récidive, appréciation corroborée par les professionnels.

Mais, initialement destinée aux auteurs d'infractions sexuelles, l'extension de son champ d'application à d'autres infractions, alors qu'elle était encore peu prononcée et sans évaluation, l'a vidée de son efficacité.

Par exemple, était-il nécessaire d'utiliser un dispositif aussi lourd pour des auteurs d'atteinte aux biens ?

Une des principales causes en est le manque de moyens : manque de psychiatres, manque de médecins coordonnateurs, manque de conseillers d'insertion, insuffisance de la formation des personnes impliquées, insuffisances des structures et de la relation santé justice.

Submergés par la charge de travail, des psychiatres avouent se contenter de « remplir les papiers » à donner au juge de l'application des peines.

³ Dossier conférence de consensus sur la prévention de la récidive

Il est donc urgent afin de ne pas saturer le dispositif en lui faisant perdre toute efficacité, de le restreindre à nouveau aux cas les plus graves tout en augmentant les moyens mis en œuvre.

En parallèle de l'extension du champ d'application, la durée du suivi socio judiciaire s'est considérablement accrue, augmentant encore l'encombrement. Je ne suis pas psychiatre mais un suivi psychiatrique de 10, voire 15 ans est-il raisonnable ? Au bout d'un certains temps disent là encore les psychiatres, les gens viennent chercher leur papier pour le soumettre aux conseiller d'insertion et de probation.

Il faudrait, tout en laissant la possibilité de longue durée, certains condamnés pouvant nécessiter un long suivi, assouplir les sorties possibles du système : pouvoir sortir de la mesure avant le terme, entièrement ou partiellement si les intervenants jugent qu'elle n'est plus nécessaire.

La sortie de prison constitue bien souvent une rupture dans le processus de soin. Ce qui a malheureusement été constaté dans différentes affaires récentes de récidives dramatiques. Le sortant de prison peut attendre plusieurs mois avant de rencontrer un interlocuteur, médecin coordonnateur, ou médecin traitant.

Afin d'éviter « ces trous » dans le parcours de suivi, la continuité de traitement doit être assurée entre l'intérieur et l'extérieur de la prison.

Par exemple en anticipant la désignation des personnes intervenantes en extérieur, et en organisant une rencontre avant la sortie de prison.

Le suivi socio judiciaire comporte deux volets : un volet social et un volet médical, l'injonction de soins. N'a-t-on pas trop privilégié le soin médical au détriment du volet social ?

La première infraction de nature sexuelle

Ayant suivi de nombreux procès depuis la création de l'association, nous avons pu constater que bien souvent la première agression sexuelle du parcours d'un criminel n'avait pas été considérée à sa juste mesure.

Les rapports d'expertise sont succincts, alors que malheureusement quelques années plus tard alors qu'il y a eu meurtre, et donc d'autre(s) victime (s), non seulement les rapports sont très étoffés, mais on y parle de structures installées depuis l'enfance et consolidées au fur et à mesure des méfaits. Encore une fois, je ne suis pas psychiatre, mais pourquoi ces éléments «installés dès l'enfance», pouvant alerter sur le risque de récidive, n'ont-ils pas été détectés à la première infraction ?

Pourquoi les expertises psychiatriques ne sont-elles pas encadrées par un protocole établi par un collège d'experts obligeant à se poser toutes les questions ?

La condamnation à une infraction sexuelle, surtout si elle a été précédée d'autres condamnations pour des délits de nature différente, devrait obligatoirement être accompagnée d'une mesure de soins individualisée.

Remplacer les réductions de peine par une libération conditionnelle adaptée.

La loi prévoit que chaque condamné à une peine de prison ferme ait la possibilité, sous certaines conditions, de bénéficier de façon cumulative, d'un crédit de réduction de peine,

d'une réduction de peine supplémentaire et d'une réduction de peine exceptionnelle. Par ailleurs, il peut, sous d'autres conditions, faire une demande de libération conditionnelle. Actuellement le système de réductions de peine automatique débouche sur un grand nombre de « sorties sèches », sans laisser au juge de l'application des peines la possibilité de mettre en place des mesures de protection et de prévention, certains détenus préférant 'attendre' la fin de peine plutôt que demander une libération conditionnelle. Nous l'avons vu, selon les statistiques les sorties sèches (80 % des détenus⁴) sont les plus génératrices de récidive.

Afin de donner la possibilité d'accompagner la majorité des détenus, sur un temps suffisamment long après leur sortie de prison, tout en conservant de façon symbolique le délai de détention décidé lors du jugement, nous proposons de supprimer les remises de peine actuelles et de les remplacer par une extension du système de libération conditionnelle sur une durée et des modalités équivalentes, mais assortie de mesures définies par le juge d'application des peines.

II. Une expérience de justice restaurative : les rencontres détenus / victimes

Le projet

Les rencontres détenus victimes se sont déroulées de mars à juillet 2010 à la centrale de Poissy dans le cadre d'un projet piloté par l'INAVEM en collaboration avec l'administration pénitentiaire, l'ENAP et le ministère de la justice. Il s'agissait de rencontres dites « indirectes », les détenus ne connaissaient pas les victimes mais avaient commis des actes d'une gravité, équivalente à celle des actes subis par les victimes. Détenus et victimes étaient tous volontaires.

Le groupe de participants se composait de trois détenus, trois victimes dont deux membres de l'APEV, deux animateurs, deux représentants de la société civile.

Déroulement du cycle

Les rencontres ont été précédées d'une phase de préparation.

Chaque victime, a participé à un entretien préalable avec une personne de l'INAVEM et l'un des animateurs pour apprendre le fonctionnement de telles rencontres, exposer ses motivations, ses craintes et ses éventuels besoins de soutien.

Ensuite une première rencontre victimes/animateurs/ représentants a eu lieu à la centrale de Poissy. Elle avait pour but de faire faire connaissance aux différents participants et faire prendre aux victimes, un premier contact avec l'univers de la prison.

Puis cinq rencontres avec les détenus ont eu lieu de mars à mai 2010 clôturées par une réunion de bilan début juillet.

Le lieu des rencontres était le parloir des enfants.

⁴ Dossier conférence de consensus sur la prévention de la récidive

Chaque rencontre durait trois heures, coupée par une courte pause « de convivialité ». La rencontre était suivie d'une séance de débriefing en deux groupes séparés, victimes d'un côté, détenus de l'autre. Chacun exprimait son ressenti de la réunion et ses souhaits pour la réunion suivante.

Pourquoi avoir accepté de participer à ces rencontres ?

Chaque victime vit le drame qu'elle a subi comme elle le peut, selon sa propre histoire. Chacune vient donc chercher quelque chose qui lui est propre.

Pour moi, c'était aller jusqu'au bout d'un long processus qui a débuté avec l'assassinat de ma fille. Pourtant, je ne souhaitais pas rencontrer son meurtrier, car je ne croyais pas à la possibilité d'un dialogue sincère et constructif avec lui, de par nos positions respectives vis-à-vis de la victime.

Mon objectif principal était la lutte contre la récidive. Il me semblait qu'une telle démarche de la part des victimes encouragerait les détenus dans leur volonté de réinsertion.

Je voulais aussi tenter de comprendre comment on peut arriver à un tel acte, s'il était parfois possible d'arrêter le processus infernal qui conduit au passage à l'acte.

S'agissait-il d'une démarche de pardon ?

Aucunement. Je n'avais aucun lien avec les détenus, la question du pardon n'avait donc pas de sens.

Contrairement à ce qui peut se passer dans le cadre du processus pénal, ces rencontres ne doivent avoir aucun autre enjeu qu'une volonté de progression personnelle de part et d'autre. Les détenus que nous avons rencontrés n'ont donc bénéficié d'aucune mesure particulière.

Il ne s'agissait pas non plus de 'pleurer ensemble ' sur nos souffrances respectives mais d'accepter d'avancer ensemble, parallèlement.

Mes appréhensions étaient grandes. Cette rencontre n'allait-elle pas être vaine ? N'allait-elle pas raviver inutilement des moments pénibles, m'obliger à un retour en arrière régressif alors que j'avais retrouvé un certain apaisement, que je menais une vie « normale » ?

Je me posais mille questions : et si le dialogue ne s'instaurait pas vraiment, s'il restait à un niveau formel sans implication véritable, sans sincérité ? S'ils (les détenus) tentaient de nous manipuler ?

Que ferais-je avec un risque de récidive ? Me sentirais-je impliquée, responsable en cas de nouveau passage à l'acte ?

Les rencontres

Il y eut des moments difficiles des deux côtés, les détenus prenant conscience, au fur et à mesure des récits des victimes, de la réalité des ravages causés par un acte semblable à celui qu'ils avaient commis. Comme ils nous l'ont dit par la suite, la souffrance de leur propre victime se concrétisait.

Raconter leur histoire était très difficile pour eux. Ils racontaient les faits dans les grandes lignes, n'osant s'aventurer dans les détails, en particulier en approchant du passage à l'acte. Nous les remettions face à leur acte, ce qui était violent pour eux. Nous apprenions leur propre souffrance et les dégâts causés dans leur famille. Nous avons conscience d'être très inquisitrices, alors qu'eux n'osaient pas, ne se donnaient pas le droit de nous poser des questions. Mais nous sentions bien qu'ils avaient beaucoup d'interrogations. Sur notre insistance ils osèrent, dans les réunions suivantes nous interroger sur ce qui les intriguait, notre vie, notre famille, comment on vivait « après ». Et finalement, le dialogue s'est instauré beaucoup plus facilement que tous le redoutaient.

Ce qui m'a fait douter de ma place dans ces rencontres.

Je n'avais pas prévu que le dialogue puisse s'instaurer aussi facilement. Après les trois premières réunions, je me suis dit que c'était trop facile, je me suis demandé où j'allais. N'avais je pas trop vite oublié que j'avais en face de moi des criminels ? Que penseraient de ces rencontres, leur propre victime ?

Mais j'avais face à moi des jeunes hommes, pas des criminels. Une relation de confiance s'était établie. Leurs actes avaient été monstrueux, mais ils les assumaient pleinement, faisaient des efforts pour leur réinsertion. Cela valait la peine de continuer.

La troisième rencontre a marqué un tournant. L'atmosphère s'est détendue, la parole de chacun s'est vraiment libérée, avec beaucoup de sincérité. Il y a même eu des instants de réelle complicité.

Les visages des détenus avaient changé.

Que m'ont apporté ces rencontres ?

Les maîtres mots, pour moi, de ces rencontres sont l'empathie et l'humanité. Mais, les discussions n'auraient pas été aussi riches, n'auraient pas permis d'avancer autant, sans une volonté de sincérité de la part de tous les participants. Cela ne veut pas dire que tout ait été dit. Il reste certainement des zones d'ombre, mais chacun a accepté de « briser sa carapace ». Cette volonté de sincérité ne va pas sans une grande confiance mutuelle, y compris entre les détenus.

J'ai retiré de cette expérience des bénéfices personnels que je n'attendais pas du tout. A travers ces rencontres, j'ai réalisé que nombre de questions qui restaient après le procès, qui ne concernaient pas la justice et qui se réactualisaient au détour d'un fait divers, resteraient sans réponse. Le fait que ce soit les détenus eux mêmes qui me le disent m'a permis de l'accepter.

Aucun des détenus n'a cherché à excuser son acte, ils se responsabilisaient tout le temps. Ils refusaient de se plaindre. Mais j'ai pu découvrir leur propre souffrance et les dégâts causés dans leur famille.

J'ai pris conscience également de la réalité de la prison.

En prison, nous ont-ils dit, ils doivent se montrer durs et forts pour survivre. Ils ne peuvent se montrer tels qu'ils sont, avoir des moments de faiblesse, avoir de vrais amis. Je me demande comment on peut être, après avoir joué un rôle de 'dur' pendant 10, 20 ans de détention. Je comprenais que l'atmosphère très humaine des rencontres ait pu les dérouter. Il y a eu des instants en réunion où ils ont pu exprimer leurs émotions.

Je n'avais pas imaginé non plus qu'ils redoutent tant leur sortie. Ils ont peur, peur de l'extérieur, mais aussi peur d'eux-mêmes. Ils souhaiteraient pouvoir trouver, au dehors, un endroit, comme le cadre de ces rencontres, où ils puissent être faibles, dire tout ce qu'ils ont enfoui pendant des années, et même avouer des choses horribles comme « j'ai eu envie de recommencer ». Notre société a peut être une vision trop matérielle de la réinsertion, travail, hébergement, négligeant le besoin de relations sociales et de soutien 'moral'.

Par la suite, j'ai été surprise d'apprendre que les personnes visitant les détenus, comme les aumôniers de prison ne connaissaient pas les actes commis par les condamnés. Ils ne parlent pas du tout du passage à l'acte par respect pour eux.

Par contre, les deux autres victimes participantes comme moi-même, nous sommes focalisées sur ces terribles instants. Il nous aurait été inconcevable de ne pas en parler. Selon les détenus, cela a été vraiment très dur pour eux, mais au final très bénéfique. Cela leur a permis de prendre pleinement conscience de leur acte et de ses conséquences, d'oser le regarder en face, de libérer des sentiments enfouis, puis d'amorcer leur « restauration » selon les termes de l'un d'eux, de pouvoir se sentir à nouveau un être humain, une personne responsable et digne.

Faut-il généraliser de telles rencontres ?

Tous les participants sont unanimes pour dire que ces rencontres ont été très positives pour eux-mêmes.

Les rencontres détenus/victimes constituent un des outils de la lutte contre la récidive, qui a déjà fait ses preuves d'efficacité depuis de nombreuses années à l'étranger.

Je pense que l'extension de ces rencontres serait bénéfique pour nombre de victimes. Cependant une telle démarche n'est pas évidente pour la majorité d'entre elles. L'idée même provoque un certain recul.

Un important travail d'information, d'explication est à réaliser, les victimes doivent savoir ce qu'il est possible de faire, connaître clairement le fonctionnement et les enjeux de telles rencontres. Et quand elles en éprouveront le besoin, savoir à qui s'adresser pour y participer, savoir de quels soutiens elles pourront bénéficier. Pour l'APEV, le procureur du lieu de condamnation pourrait tenir ce rôle d'interlocuteur de la victime pour toute correspondance dans « l'après procès », puisqu'il reste une figure permanente.

L'information des victimes sur la possibilité de rencontres détenus/victimes, pourrait se faire juste après le procès, le procureur du lieu de condamnation devenant le référent pour toute demande de participation. Elle pourrait être relayée par les associations de victimes et d'aide aux victimes.

Je ne crois pas non plus que toutes les victimes se sentent concernées. Les rencontres doivent être basées sur une participation volontaire et de la victime et du condamné.

Elles doivent être encadrées par des gens spécialement formés à ce type de rencontres et les participants doivent y être préparés.

Il faut aussi, en amont, prendre en compte les problèmes pratiques que cela peut poser. C'est en partie à cause de difficultés matérielles que l'expérience de Poissy n'a pu se renouveler. Pour la victime qui travaille, il n'est pas évident de s'absenter pour au minimum six rencontres, sachant en plus l'impact psychologique que cela peut avoir.

Pour résoudre ces problèmes, les canadiens organisent les rencontres, avec des intervenants bénévoles, en dehors des heures travaillées, le soir ou en fin de semaine.

Des rencontres détenus/ victimes auraient aussi toute leur place dans un dispositif de suivi post-carcéral, au même titre que les cercles de soutien et de responsabilité issus également des concepts de justice restaurative.

III. Conclusion

Les mesures de lutte contre la récidive que nous proposons sont essentiellement basées sur une présence humaine encadrant le détenu à sa sortie de prison. Malheureusement depuis de nombreuses années, le manque criant de moyens a empêché nombre de dispositifs mis en place de faire leur preuve. Un dispositif de prévention sans vote du budget nécessaire est un dispositif inutile.

Ce que nous entendons par suivi est fondamental. Un suivi post-carcéral ne peut se réduire à une convocation mensuelle vérifiant le déroulement matériel du projet de réinsertion. Le délinquant doit se sentir réellement soutenu et même encadré, que le regard des intervenants soit « contenant » selon le terme utilisé par des psychiatres. Cela signifie que les intervenants, quel que soit leur rôle, doivent être formés, avoir le temps de remplir leur mission et ne pas être surchargés de dossiers.

Des intervenants bénévoles peuvent également trouver leur place dans ces dispositifs, en particulier ceux issus de la justice restaurative : rencontres détenus/victimes, cercles de soutiens et de responsabilité.

La communication entre les intervenants est également fondamentale. Seul un réel travail en multidisciplinarité peut vraiment être efficace.

La lutte contre la récidive dépend de la réinsertion. Cette réinsertion se passera d'autant mieux que les détenus seront mieux accueillis par la société. Cet accueil de la société se fera d'autant mieux que les programmes de prévention auront fait leur preuve et que les citoyens auront retrouvé confiance en la justice.

Les victimes retrouveront cette confiance en constatant les moyens mis en œuvre et le succès des programmes de lutte contre la récidive.